



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du jeudi 15 décembre 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

07-2	DROITS DE PLACE - FIXATION - REVALORISATION
------	---

Nous ne voterons pas la délibération.

Nous sommes pourtant assez d'accord sur la quasi-totalité des propositions qui nous sont proposées.

Mais vous comprendrez que les raisons que nous avons exposées à la délibération précédente sont là aussi tout autant valables.

C'est bien pour cela que nous vous demandons de geler la tarification.

Pour appuyer notre demande, on peut aussi se référer à la délibération 07-1 où il est notamment dit : « Concernant plus particulièrement les tournage des films et prises de vue photographique dont les tarifs ont été respectivement fixés, en 2011 à 519,17€ et à 207,67€ pour une demi-journée d'occupation et **afin d'encourager ces activités**, il est proposé, dans le cas où celles-ci **participent à la promotion et au rayonnement de la commune**, tant au plan local, national ou international, que ceux-ci **soient exonérés de toute redevance** d'occupation du domaine public ».

Il nous semble que les petits producteurs perpétuent des activités qui devraient être encouragées et qu'ils participent à la promotion et au rayonnement de la commune, à minima au plan local.

Autre argument, nous savons que vous allez être très attentif à l'injonction faite aux collectivités locales par Laurence Parisot concernant le gel de la TLPE (Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités extérieures).

D'ailleurs, l'avez-vous précédée ? Car cette question n'est pas à l'ordre du jour de notre conseil.

Contrairement à elle, nous ne vous invectivons pas, nous faisons simplement appel à votre réflexion et vous demandons de bien vouloir étudier notre proposition.